



Conseil d'administration

309^e session, Genève, novembre 2010

GB.309/20/2

POUR DÉCISION

VINGTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports du bureau Conseil du d'administration

Arrangements concernant la 17^e Réunion régionale des Amériques

1. Conformément au Règlement pour les réunions régionales adopté par le Conseil d'administration lors de sa 301^e session (mars 2008) et confirmé par la 97^e session (2008) de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration détermine la date et le lieu de chaque réunion régionale et établit son ordre du jour.
2. A ses 307^e et 308^e sessions, le Conseil d'administration a approuvé la tenue de la 17^e Réunion régionale des Amériques à Santiago, Chili ¹, du 14 au 17 décembre 2010.
3. Les langues officielles de la réunion seront l'anglais et l'espagnol.
4. Comme lors des précédentes Réunions régionales des Amériques, et après consultation du bureau du Conseil d'administration, les gouvernements de l'Espagne et du Portugal ont été invités à se faire représenter en qualité d'observateurs à la réunion.
5. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles des invitations ont été soumises au Conseil d'administration à sa 308^e session ² (juin 2010), le *Secretaría General Iberoamerica* (Secrétariat général ibéro-américain) a également été invité à se faire représenter à la 17^e Réunion régionale des Amériques en qualité d'observateur.
6. L'ordre du jour proposé pour la réunion prévoit la discussion, sur la base du rapport en deux volumes du Directeur général, des progrès réalisés par les pays de la région en direction des objectifs fixés par l'Agenda de l'hémisphère pour un travail décent il y a quatre ans, et l'examen des avancées de l'Agenda de l'hémisphère, de la Décennie du travail décent et des perspectives de création de nouvelles possibilités de promotion de politiques donnant la priorité à l'emploi de qualité.

¹ Document GB.307/17/1(Rev.).

² Document GB.308/8.

7. Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus pour la réunion et de confirmer les arrangements prévus pour la 17^e Réunion régionale des Amériques, tels qu'ils sont décrits dans les paragraphes ci-dessus.

Genève, le 11 novembre 2010

Point appelant une décision: paragraphe 7